

# Bordereau de signature

## PLH - Subvention parc privé Mme X



| Signataire                                     | Date       | Annotation  |
|--|------------|---|
| Camille BOURRAT, Visa<br><i>BOURRAT C</i>      | 09/04/2020 |   |
| Philippe SOLEILHAC, Visa<br><i>SOLEILHAC P</i> | 09/04/2020 |   |
| Jean-Louis IMBERT, VISA<br><i>PRESIDENT</i>    | 09/04/2020 | Certificat au nom de Jean Louis IMBERT (Président,<br>COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GARON), émis par<br>Certinomis - AA et Agents, valide du 04 sept. 2019 à 13:34 au<br>avr. 2020 à 13:34. |
| Visa <i>BOURRAT C</i>                          |            |   |

Dossier de type : CIRCUIT // VISA DG - SIGNATURE PRESIDENT

Le 9 avril 2020

**Décision du Président  
n°2020- 31**

**Objet :  
Soutien au financement de  
travaux d'adaptation du  
logement – Madame X**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DE LA CCVG**

**Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du  
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH2) de la CCVG adopté le 07/02/2017,
- Vu la convention pluriannuelle de partenariat avec SOLIHA en faveur de l'amélioration de l'habitat es ménages modestes délibérée le 17/12/2019 (n°2019-91),
- Vu le règlement d'intervention du dispositif de soutien et d'amélioration des logements dans le parc privé délibéré le 27/11/2018 (n°2018-73),
- Vu l'article 1er II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
- Considérant que les décisions d'attribution de subvention constituent la mise en œuvre des dispositions portant orientation en matière d'équilibre social de l'habitat
- Considérant la crise sanitaire en cours et la nécessité de poursuivre une bonne administration des missions de service public,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 1 044.30 € à Madame X pour des travaux d'adaptation du logement au vieillissement et/ou handicap dans résidence principale, en contrepartie d'une occupation du bien pendant une durée minimale de 6 ans.

Cette subvention en autorisation de programme (compte 20422, fonction 73) est destinée à accompagner les travaux suivants :

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
[contact@cc-valleedugaron.fr](mailto:contact@cc-valleedugaron.fr)

|                        | Surface habitable | Profil ménage (au sens de la grille ressources ANAH) | Typologie de travaux  | Montant travaux | Total subventions partenaires estimées | Subvention prévisionnelle CCVG  |
|------------------------|-------------------|--|---|-----------------|--|---|
| Mme X<br>à<br>MONTAGNY | 100 m2            | Très modeste   | Adaptation de salle de bains : transformation de la baignoire en douche | 3 481.00 €      | 1218.35 €                              | 30 % des travaux subventionnables HT plafonnés à 2 500 €, <b>soit un total de 1044.30 €</b> |

**Article 2 :** une convention sera signée entre le propriétaire et la CCVG afin de notifier les obligations associées à la présente subvention (jointe en annexe de la présente décision).

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 09/04/2020

Le Président, Jean-Louis IMBERT

